

Compte Rendu du Conseil Municipal du 14/01/2025

Convocation du 09-01-2025 affichée le 09-01-2025 n° 03

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

ALVES Fernando	DUMERCQ Benoît
CANTAU Christian	FERNANDEZ Nathalie
D'ALMEIDA Prudence	ETCHELECU Jean-Jacques
DASQUET Anne	NARBEY Nicolas
DESANLIS Élisabeth	PONS Yves
DUCAZAU Patricia	

Absentes-excusées :

LADONNE Laura et PASQUIER Annick

Procurations :

LADONNE Laura donne procuration à DASQUET Anne

PASQUIER Annick donne procuration à D'ALMEIDA Prudence

FERNANDEZ Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Avant de commencer, M. le Maire demande si le compte rendu du conseil municipal du 03 12 2024 appelle des observations : pas d'observations. Benoît DUMERCQ fait remarquer qu'étant absent au dernier conseil, il n'est pas en mesure de formuler des observations.

I- ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI LES ÉRABLES REPRÉSENTÉE PAR MME VÉRONIQUE SAINT JULIEN.

Délibération n°1- 14-01-2025

OBJET : Échange de parcelles entre la commune et la SCI les Érables représentée par Mme Véronique Saint Julien.

Annule et remplace le délibération n°2- 19-12-2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune demande un échange de parcelles.

- La commune cède à la SCI les Érables, représentée par sa gérante Mme Véronique SAINT-JULIEN, une superficie de 46ca à prélever sur la parcelle E706p.

Commune de SAMES (Pyrénées-Atlantiques)

Séance du Conseil Municipal du 14/01/2025

- La SCI les Érables, représentée par sa gérante Mme Véronique SAINT-JULIEN, cède à la commune une superficie de 45ca à prélever sur la parcelle 278p.
- L'échange a lieu sans soultre, les terrains étant de même valeur,
- Tous les frais d'acte et géométrage seront partagés.

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

DÉCIDE : d'approuver cet échange de parcelles.

DÉCIDE : que tous les frais d'acte et géométrage seront partagés.

CHARGE : Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

II APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSENTE A LA SOCIÉTÉ API DISTRIBUTION SAS POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

Délibération n°2- 10-01-2025

Annulée. Sera reprise à l'issue du dépôt de permis de construire.

III – APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE FONCTIONNEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ API DISTRIBUTION SAS.

Délibération n°3- 14-01-2025

Annulée. Sera reprise à l'issue du dépôt de permis de construire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Yves PONS

La secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ

